

# Les Jurys de la Communauté Française de l'Enseignement Secondaire Ordinaire

## Consignes d'Examen

Cycle	2018-2019/2
Titre	CE1D
Matière	Français

**Direction des jurys de  
l'enseignement secondaire**  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1000 Bruxelles

[jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be)  
[enseignement.be/jurys](http://enseignement.be/jurys)

## I. Informations générales

### ••• Identification de la matière

Français

### ••• Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'études du 1<sup>e</sup> degré de l'Enseignement Secondaire

### ••• Programme

Programme :

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/43-2000-240.pdf>

## II. Organisation de l'examen

### ●●● Type d'examen

L'épreuve consiste en un examen écrit. Elle est fixée au **vendredi 14 juin 2019** et débute à **8h45 précises**.

La durée de passation de l'épreuve de français a été fixée à 200 minutes effectives. Celles-ci sont réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause.

La première partie comprend la compréhension à la lecture (dossier informatif et récit de fiction). La seconde portera sur la compréhension à l'écoute, les outils liés à la maîtrise de la langue et l'écriture.

### ●●● Matière

L'épreuve évalue les compétences de lecture, d'écriture et d'écoute au travers de 5 sections :

- La tâche de lecture sélective et orientée de textes à visée informative (dossier informatif) invite l'élève à repérer, comparer et mettre en relation des informations.
- Dans la tâche de lecture d'un récit de fiction (une nouvelle), un questionnaire évalue les compétences de compréhension et d'interprétation de l'élève. Les questions, majoritairement ouvertes, portent sur les éléments nécessaires à la compréhension globale du texte et non sur des détails.
- La tâche d'écoute se base sur une interview. Après deux écoutes, l'élève est invité, à partir de cinq questions, à repérer des informations dans l'interview.
- La quatrième section évalue isolément certains savoirs et savoir-faire liés à la maîtrise de la langue (correction d'erreurs orthographiques et syntaxiques inspirées de productions d'élèves).
- Dans la tâche d'écriture, l'élève est amené à écrire une lettre, en tenant compte d'éléments tirés du dossier informatif en 150 mots minimum et 200 mots maximum.  
L'élève peut rédiger un brouillon sur une autre feuille. Il peut par ailleurs disposer de ses référentiels, tel qu'évoqué ci-après.

### ●●● Matériel autorisé

Matériel requis : matériel scolaire de base

Les référentiels habituellement utilisés par l'élève (manuels, fiches, dictionnaires,...) sont laissés à la disposition de l'élève pendant toute la durée de l'épreuve.

Matériel refusé : GSM, smartphone, tablette, montre connectée.

## III. Evaluation et sanction des études

Le seuil de réussite à chacune des épreuves (mathématiques, français, sciences, langues modernes) est fixé à 50 % de moyenne globale.